



L'OMS ou la tentative d'un coup d'État mondial de la santé

Par [Anne Doiron](#)

Mondialisation.ca, 13 novembre 2024

reinfoquebec.ca 6 novembre 2024

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

De nombreuses organisations internationales comme l'ONU, l'UNESCO, l'OMS et bien d'autres, organisent la coopération internationale. Cependant, celles-ci ne sont pas dirigées par des élus tandis que leur financement est de moins en moins assuré par les États. Les conséquences sont que celles-ci ont tendance à être de moins en moins au service des États et des citoyens tandis qu'elles répondent de plus en plus aux services de ceux qui les financent, c'est-à-dire les industriels. Cette façon de faire nous propulse dans ce que l'on appelle désormais la « démocratie des institutions », un système qui retire les pouvoirs aux citoyens au profit d'organisations internationales dont les dirigeants ne sont pas élus. Il s'agit de questions cruciales pour notre avenir et l'OMS est au cœur de cette stratégie. Voici un résumé de l'état des lieux.

L'OMS, une organisation corrompue de l'intérieur

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) est désormais corrompue de l'intérieur par de graves conflits d'intérêts, si bien qu'elle ne sert plus les intérêts de la population. Comme il n'existe aucun mécanisme de contrôle au sein de l'OMS, la situation a rapidement dégénéré depuis quelques années. Voici quelques chiffres à l'appui :

- Depuis les années 1990, l'OMS accepte les financements d'organisations privées et établit des partenariats public-privé. Dès l'an 2000 **la Fondation Bill et Melinda Gates** devient un acteur majeur dans le financement de l'OMS et de l'alliance GAVI (Alliance pour les vaccins). En 2020, [elle est le premier donateur de l'OMS et représente, avec les autres fondations qu'elle finance, 25 % du budget de l'OMS](#)(Ducoeurjoly, 2024);
- À l'origine, seuls les États membres finançaient l'OMS en fonction de leur PIB; Aujourd'hui, [la contribution des États membres ne représente que 20 % de son budget total](#) (Ducoeurjoly, 2024);
- Ainsi, l'OMS devient une entité majoritairement financée par le secteur privé, dont l'industrie pharmaceutique occupe une large place, la transformant en un véritable champ de bataille pour les lobbyistes (International lawyer's press conference, 2024);
- [L'OMS entretient environ 40 partenariats avec des compagnies « Big Tech » du secteur numérique](#)(digital sector) dont les contrats sont non divulgués (International lawyer's press conference, 2024);
- [L'OMS a formé un partenariat en 2019 avec le Forum économique mondial \(ou World Economic Forum, WEF, en anglais\)](#). Le WEF est un acteur important de la coordination mondiale, tant au niveau sanitaire qu'au niveau des agendas

globaux (International lawyer's press conference, 2024). Cette organisation, en collaboration avec d'autres acteurs influents, produit régulièrement des simulations de pandémies, dont la plus célèbre est **[l'Événement 201](#)** (Event 201) d'octobre 2019 au cours de laquelle on a simulé une épidémie d'un nouveau coronavirus transmis de la chauve-souris à l'homme, entraînant une grave pandémie. Deux mois plus tard, la crise Covid éclatait (Ducoeurjoly, 2024);

- L'OMS et l'ONU s'arrogent des pouvoirs de plus en plus étendus, dont ceux relevant du législatif et de l'exécutif, des pouvoirs que ces instances internationales ne devraient pas pouvoir exercer sans la légitimité que confère l'élection par les citoyens. Ce phénomène, **[nommé « démocratie des institutions »](#)**, permet de s'affranchir de la volonté des peuples. Ainsi, la souveraineté des États membres est de plus en plus transférée à ces institutions ayant des visées souvent contraires aux intérêts des citoyens de chaque pays. L'intérêt public est écarté au profit d'intérêts privés, ce qui préfigure l'instauration d'une gouvernance mondiale antidémocratique.



Des traités et règlements internationaux qui minent la souveraineté des États

Plusieurs traités, pactes, et règlements internationaux inquiétants ont récemment été créés, modifiés ou adoptés, ainsi que des projets de loi nationaux. La nature de ces ententes internationales représente un risque grave pour la souveraineté des États, la démocratie, la justice, et finalement le bien-être de la population de la planète :

- **[Le Pacte pour le Futur](#)** a été signé avec l'accord des Nations au Sommet pour le Futur de l'ONU qui s'est tenu les 22 et 23 septembre dernier à New York

(Whiting, 2024). Selon certains observateurs, il correspond au lancement du « **Great Reset** », promu par le WEF et qui vise à transformer la gouvernance mondiale et le système financier afin d'atteindre des objectifs de développement durable, une belle façade. Le WEF ne bénéficiant d'aucune autorité pour imposer ses agendas, la collaboration avec l'ONU à travers le Pacte pour le Futur est une occasion d'y parvenir. En plus de donner au secrétaire-général de l'ONU des pouvoirs sans précédent, le Pacte pour le Futur encadre le développement de l'identité numérique et de la censure en ligne, à travers le [Pacte numérique mondial, qu'on peut trouver en Annexe 1 du Pacte pour le Futur](#). Le pacte comprend 11 propositions de politiques incluant la création d'une **Plateforme d'Urgence** qui donne le pouvoir au secrétaire-général de l'ONU de décréter un état d'urgence mondiale basé sur la perception d'un choc mondial d'ampleur suffisante et de mettre des mesures contraignantes en place (Nevradakis, 2024).

- [Le Règlement sanitaire international \(RSI\) a été modifié au début juin 2024](#), en catimini, sans respecter le délai de soumission des modifications de 4 mois. Le RSI est un hybride du **Traité sur la prévention et la lutte contre les pandémies** qui n'a pas été adopté par les pays à la fin mai 2024. La notion de pandémie étant presque absente du précédent RSI, elle en devient le cœur dans la nouvelle version adoptée. **La notion d'urgence pandémique est créée ainsi que des Entités nationales qui seront les relais de l'OMS dans chaque pays**. Les passeports vaccinaux en font aussi partie. Le directeur de l'OMS déterminera, seul, s'il y a une urgence sanitaire mondiale (Ducœurjoly, 2024).
- **Le Traité sur la prévention et la lutte contre les pandémies de l'OMS** est encore sur la table et les négociations ont continué suite à l'échec de son adoption en mai 2024. En novembre 2024, d'importantes discussions sont prévues et on souhaite l'adoption de ce traité, lors de la [12^e rencontre de l'Organe intergouvernemental de négociation \(INB\) de l'OMS qui débutera le 4 novembre](#) (World Health Organization, 2024). Ce traité est inquiétant, d'autant plus que d'importants changements ont eu lieu au sein de l'OMS dans les dernières années. Cet organe, qui a toujours eu un rôle consultatif, se propose désormais, par l'application du traité, d'avoir un rôle d'autorité. On peut lire, dans le préambule du traité, que [l'OMS est une « Autorité directrice et coordonnatrice dans le domaine de la santé »](#). De plus, en mai 2009, juste avant la déclaration de la grippe A H1N1, [les critères de définition d'une pandémie ont été très assouplis](#), alors que la question de la gravité (nombre de décès) a été complètement éludée.

Étant donné la nature contraignante du traité, la définition très large d'une pandémie, le fait que le directeur de l'OMS pourra décider seul d'une urgence sanitaire mondiale et que les pays devront se soumettre à cette entente internationale et à l'autorité de l'OMS (même si les États restent souverains, ils n'auront d'autre choix que de se conformer, comme on l'a vu lors de l'épisode Covid), qui sait ce qui nous attend. Les passeports vaccinaux reviendront certainement, tout comme l'obligation vaccinale, le traçage et la surveillance de la population, ainsi qu'un contrôle encore plus extrême que durant la Covid, touchant à plusieurs aspects de notre vie. On peut cependant se demander si cela est souhaitable quand on lit cet [article du BMJ Global Health \(2022\)](#) qui montre que les mesures imposées lors de la Covid ont causé plus de tort que de bien.

Quand les États se soumettent à des instances supranationales en faisant entrer des directives internationales dans leur législation : le cas du projet de loi C-293

Le projet de loi canadien C-293 sur la prévention et la préparation en matière de pandémie, décrit ci-dessous, nous donne un aperçu assez clair de la façon dont nos gouvernements s’y prennent pour faire entrer dans notre législation des directives édictées par des organismes internationaux dont les dirigeants ne sont élus par personne. **Avant l’adoption de tout nouveau traité ou projet de loi sur les pandémies, il faudrait impérativement qu’une analyse indépendante sur la gestion de la Covid par l’OMS soit effectuée et qu’il y ait des garanties sur l’indépendance financière et politique de l’OMS.** Comme on l’a vu ce n’est pas le cas et voici un état de la situation :

- À l’heure actuelle, le [projet de loi C-293](#) sur les pandémies est entre les mains du Sénat canadien et la deuxième lecture a été entamée le 22 octobre 2024 (Parlement du Canada, 2024). La Chambre des Communes l’a adopté en 3^e lecture au début juin 2024 presque sans opposition politique et information du public (Charlebois, 2024). Ce projet de loi représente une grave menace pour nos droits et libertés, entre autres le droit au consentement éclairé, le droit à la protection de l’intégrité physique, à la santé et à l’autonomie corporelle et le droit à la vie privée (Action4Canada, 2024). Il pourrait ainsi porter atteinte au [Code de Nuremberg sur l’expérimentation médicale et le consentement libre et éclairé](#), si la vaccination forcée revient à l’ordre du jour. Ce projet de loi est très large et touche à plusieurs domaines, [dont le secteur de l’agriculture et de l’agroalimentaire](#), la surveillance de la population et l’intégration d’outils et d’applications électroniques, la réglementation des activités commerciales, le changement d’affectation des terres, et la communication au public.
- Par exemple, et comme souligné par le Sénateur Plett et la Sénatrice Batters [lors du débat du 22 octobre 2024](#), quelles en seraient les implications concernant l’élevage canadien? [On fait allusion, dans le projet de loi, à la réglementation des activités commerciales susceptibles de contribuer au risque de pandémie](#), notamment l’élevage industriel, et à la promotion d’activités commerciales susceptibles de contribuer à réduire les risques de pandémie, notamment la production de protéines de remplacement. L’élimination progressive des marchés d’animaux vivants est aussi soulevée. Étonnamment, la marraine du projet de loi, la Sénatrice Mégie, n’a pas de réponse claire à apporter à leurs questions. Comme le projet de loi est très peu précis et ouvre la voie à une panoplie de possibilités, l’inquiétude est légitime, mais il faudra apparemment laisser le soin à des tierces parties de préciser ultérieurement la nature exacte des dispositions qui en feront partie.
- Également, la surveillance de la population portera atteinte à la vie privée, mais cela pourrait possiblement aller plus loin. Quels outils ou applications électroniques, tel que mentionné dans le texte, seront utilisés afin de permettre la recherche de personnes exposées à des maladies infectieuses? Est-ce que des technologies invasives pour les personnes pourraient être utilisées, comme une puce électronique? Aucune réponse n’est encore fournie à ce sujet, mais l’éventail des possibilités est large. On pourrait par exemple imaginer que le gouvernement fédéral, sous prétexte de nous « préparer » à une prochaine pandémie, décide de l’installation de caméras biométriques. Pour notre santé. Les citoyens auront-ils la force et le courage de se lever contre cet attentat à nos

libertés? Rien n'est moins sûr.

- Le projet de loi C-293 prévoit aussi d'utiliser l'approche « **Une seule santé** », qui met l'accent sur les relations entre la santé et le bien-être des êtres humains, des animaux, des végétaux et des écosystèmes. Cette approche peut sembler positive en apparence, mais elle représente deux principaux dangers :
 - Une valeur égale attribuée à toute forme de vie, c'est-à-dire que selon ce concept, un moustique est aussi important qu'un être humain (International lawyer's press conference, 2024).
 - Ensuite, l'instrumentalisation de ce concept par l'OMS pour élargir davantage la « biosurveillance » à tous les domaines (agriculture, climat, transport, communication et numérique, données personnelles, etc.), dans le but de gérer l'ensemble des activités humaines, sous couvert de santé globale (Ducoeurjoly, 2024).
- Autre élément important, ce projet de loi **entend modifier la Loi sur le ministère de la Santé** pour outrepasser le pouvoir des provinces à légiférer en matière de santé, ce qui est leur domaine de compétence, en nommant un coordonnateur national de la prévention et de la préparation en matière de pandémie (Parlement du Canada, 2024).

Ce projet de loi est l'illustration parfaite de l'inscription dans notre droit de directives émises par des instances internationales qui en principe ne peuvent faire que des recommandations. Grâce à ces lois, les États membres abdiquent leur souveraineté à des organismes internationaux dont les intérêts peuvent diverger de ceux des populations locales.



D'autres lois inquiétantes pour nos droits et libertés

Le projet de loi C-293 n'est pas le seul à poser problème. D'autres comme les lois C-11 et C-63 sont très inquiétants quant à nos droits et libertés.

- La loi C-11, qui **permet la censure sur Internet**, a été adoptée en février 2023 (Parlement du Canada, 2024). Elle rend possible le contrôle des communications sur Internet, y compris des courriels échangés entre citoyens, une première en Occident.
- Le projet de loi C-63 sur les préjudices en ligne, à travers des dehors trompeurs, est très inquiétant. Selon la partie 2 intitulée « **Crainte d'une infraction de propagande haineuse ou d'un crime haineux** », [une personne peut être jugée coupable et subir une condamnation simplement sur la base d'une inquiétude face à la possibilité qu'elle commette un acte de discours haineux en ligne...](#) Ceci étant dit, la définition de « **discours haineux**» restant vague et sujette à interprétation, la porte est grande ouverte à des décisions très arbitraires, d'autant plus si une personne peut être jugée coupable avant même d'avoir commis aucun acte (Parlement du Canada, 2024).
- Au Québec (Canada), la Loi 50 sur la sécurité civile permettra au gouvernement de **déclarer l'état d'urgence comme bon lui semble, que ce soit en cas d'inondation, de feu de forêt, de destruction d'infrastructure ou de pandémie**, et d'utiliser des pouvoirs d'exception. [Des inspecteurs pourront être désignés et pourront pénétrer dans les demeures afin de prendre des photographies](#). Cette loi a été adoptée à l'Assemblée nationale du Québec le 22 mai 2024 (Assemblée nationale du Québec, 2024).

Lois anti-démocratiques et transferts de souveraineté : une tendance mondiale

Le Canada n'est pas seul à promulguer des lois antidémocratiques et qui transfèrent les pouvoirs de l'État à des entités externes. La plupart des pays occidentaux font de même et développent à grande vitesse des lois liberticides, portant principalement sur la censure en ligne, la lutte contre la « désinformation », la programmation militaire et l'état d'urgence.

- En France, [la Loi sur les dérives sectaires](#) a été votée au début de l'année 2024 et prévoit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende pour toute personne qui critiquera un traitement reconnu par la santé publique ou qui fera la promotion d'un médicament non reconnu par les autorités.
- Toujours en France, La Loi sur la programmation militaire, **inclut un article sur les réquisitions de personnes et de patrimoine**. Celui-ci prévoit de réaliser des demandes de recensement pour évaluer la santé physique de la population et pour analyser les biens de chaque citoyen (propriété, revenus, épargne, etc.). La loi prévoit qu'une personne qui refuserait ce recensement s'expose à un an de prison et 15 000 euros d'amende. Si on refuse la réquisition et/ou d'aller au front, c'est 5 ans de prison et 500 000 euros d'amende.
- Plus globalement, les transferts de souveraineté des États à des instances internationales comme l'ONU et l'OMS font que ceux-ci sont de plus en plus soumis à ces dernières. Les peuples sont écartés au profit d'organismes gérés par des personnes non élues. De ce fait, on peut parler de « haute trahison » et

nos dirigeants pourraient être passibles d'emprisonnement à vie. Ainsi en est-il du **projet de loi C-293**, dont on a déjà traité et qui est initié par des organismes étrangers non élus (ONU, OMS et WEF). Ceux-ci collaborent à affaiblir et à saper la souveraineté de l'État ainsi que les droits et libertés des Canadiens. Le projet de loi C-293, s'il est adopté dans sa forme actuelle, constituerait une violation des droits et libertés inaliénables accordés par la Constitution canadienne et la Charte canadienne des droits et libertés, au serment du couronnement, à la primauté du droit et aux décisions de la Cour suprême, qui protègent la vie privée, la liberté de mouvement, l'autonomie corporelle et le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne (Action4Canada, 2024). **Cet acte correspond à une forme de trahison de la part de nos dirigeants selon le Code criminel du Canada.**

Le manque d'accès à l'information du public et l'absence de consultation de celui-ci, pour ne pas dire la tentative de manipulation en cours, face à des décisions aussi graves aux conséquences particulièrement dévastatrices, relève d'un manquement important des autorités. Tous ces documents et ententes sont soit indisponibles ou n'ont pas été présentés au public de façon acceptable (Nevradakis, 2024). Il est certain que si plus de gens étaient conscients de ce qui se passe, une vive opposition prendrait forme (Charlebois, 2024).

Entre les mesures militaires, la censure du discours, le totalitarisme sanitaire et la surveillance accrue, les dérives possibles sont nombreuses. Face à ces abus de pouvoir grandissants et au manque de transparence des autorités, et dont on a vécu les prémices avec la gestion de la Covid, et à la volonté d'anéantir nos droits et libertés les plus fondamentaux afin de nous soumettre à un système de gouvernance mondiale dictatoriale, il est important de connaître et de partager l'ensemble de ces faits afin que nous puissions prendre des décisions et actions appropriées.

Anne Doiron, MBA

Références

Assemblée nationale du Québec, 2024. Projet de loi no 50 : Loi édictant la Loi sur la sécurité civile... Consulté en ligne le 31 octobre 2024 : <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-50-43-1.html>

Action4Canada, 2024. Urgent call to action, Stop Bill C-293. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://action4canada.com/urgent-call-to-action-stop-bill-c-293-the-pandemic-prevention-and-preparedness-act/>

Bardosh, K. et al., 2022. The unintended consequences of COVID-19 vaccine policy : why mandates, passports and restrictions may cause more harm than good. BMJ Global Health, Volume 7, Issue 5. Consulté en ligne le 31 octobre 2024 : <https://gh.bmj.com/content/7/5/e008684>

Baudin, V., 2024. Troubles et maladies induits par les vaccins anti-Covid... Révélations Santé & Bien-être, nov. 2024, No.98.

Charlebois, S., 2024. Ce projet de loi veut-il nous rendre tous végétariens? Le Soleil. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/2024/09/26/ce-projet-de-loi-veut-il-nous-rendre-tous-vegans-NW3VYOWFTFHCNLP6CMUVBOGSGI/>

Ducoeurjoly, P., 2024. Menaces pandémiques : votre santé sous contrôle. Révélations Santé & Bien-être, sept. 2024, No.96.

International lawyer's press conference regarding the outcome of the 77th World Health Assembly on June 1st, 2024, Genève. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://www.youtube.com/watch?v=oPqQNWliO58>

Leray, C., 2024. Fin des libertés et bientôt la guerre? Réinfo Québec, Crises & impacts (société), Droits et libertés (société). Consulté en ligne le 30 octobre 2024 : <https://reinfoquebec.ca/fin-des-libertes-et-bientot-la-guerre/>

Nevradakis, M., 2024. UN Pact for the future : digital IDs, vaccine passports, massive censorship. The Defender, Children's health defense. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://childrenshealthdefense.org/defender/united-nations-pact-future-digital-ids-vaccine-passports-censorship/>

Parlement du Canada, 2024. Legisinfo, état d'avancement du projet de loi C-293. Consulté en ligne le 23 octobre 2024 : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-293>

Parlement du Canada, 2024. Débat du Sénat : Projet de loi sur la prévention et la préparation en matière de pandémie, deuxième lecture/ajournement du débat, le 22 octobre 2024. Consulté en ligne le 25 octobre 2024 : https://sencanada.ca/fr/content/sen/chamber/441/debates/229db_2024-10-22-f?language=f

Parlement du Canada, 2024. Texte du projet de loi C-293. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-293/troisieme-lecture>

Parlement du Canada, 2024. C-11 Loi sur la diffusion continue en ligne, Legisinfo. Consulté en ligne le 31 octobre 2024 : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-11>

Parlement du Canada, 2024. Débat de la Chambre des communes (Hansard) : Loi sur les préjudices en ligne, le 7 juin 2024. Consulté en ligne le 28 octobre 2024 : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/chambre/seance-327/debats>

Parlement du Canada, 2024. Texte du projet de loi C-63. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-63/premiere-lecture>

Whiting, K., 2024. What is the UN's Summit of the Future in 2024 and why is it important? Site web du World Economic Forum. Consulté en ligne le 10 octobre 2024 : <https://www.weforum.org/agenda/2024/09/un-summit-future-sdgs/>

World Health Organization, 2024. Tenth meeting of the Intergovernmental Negotiating Body to draft and negotiate a WHO convention, agreement or other international instrument on pandemic prevention, preparedness and response, Provisional agenda item 3 "Proposed workplan, meeting schedule and updates, as appropriate, to the method of work". Consulté en ligne le 30 octobre 2024 : <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/pandemic-prevention-prepar>

La source originale de cet article est [reinfoquebec.ca](#)

Copyright © [Anne Doiron](#), [reinfoquebec.ca](#), 2024

Articles Par : [Anne Doiron](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca